



CONSEIL MUNICIPAL DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Compte-rendu de la séance du Vendredi 10 juillet 2020

Date de la convocation : 6 juillet 2020

Date d'affichage : 15 juillet 2020

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers présents.

Présents :

M. Frédéric BIENVENU, Maire, Président de séance.

Mme Béatrice MAILHOL, M. Guy BARTHET, Mme Claire MEDALE-GIAMARCHI, M. André CUNIBERTI, Mme Joëlle DOUARCHE, M. Michel PORTET, Maires-Adjoints.

M. Jean-Pierre BOIX, Mme Caroline BREZILLON, Mme Annie CAZEAUX, Mme Dominique FAUCHEUX, Mme Evelyne ICARD, M. Christian JANOTTO, M. Didier LASSALLE, Mme Laurette LAWSON, Mme Laëtitia LOUBIERES, M. Christian MOULIS, M. Jean-Marc PEDUSSAUT, Mme Valérie PICAVEZ, M. Frédéric ROUAIX, M. David SANCHEZ, M. Alain SENTENAC, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Elodie RANALDI, conseillère municipale, qui a donné pouvoir à Mme Laetitia LOUBIERES

Secrétaire de séance :

M. Frédéric Rouaix

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE

1. Désignation des délégués des conseils municipaux aux élections sénatoriales 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°20120-812 du 20 juin 2020, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la lettre-circulaire du 1^{er} juillet 2020 du préfet de la région Occitanie, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs;

Monsieur le Maire, après avoir constitué le bureau électoral, composé de :

- M. Michel PORTET
- M. Jean Pierre BOIX
- M. Frédéric ROUAIX
- Mme Laetitia LOUBIERES

A invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020. Il a rappelé qu'en application des articles L 289, R 138 et R 141 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats) ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Monsieur le Maire a indiqué que, conformément à l'article L 284 du code électoral et à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixant le nombre de délégués et suppléants par commune, le Conseil municipal de Montesquieu-Volvestre devait élire sept délégués et quatre suppléants.

Les candidats sont proclamés dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du bureau électoral. Les premiers élus étant délégués, les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

- M. Frédéric BIENVENU
- Mme Béatrice MAILHOL,
- M. Guy BARTHET,
- Mme Claire MEDALE-GIAMARCHI,
- M. André CUNIBERTI,
- Mme Joëlle DOUARCHE,
- M. Michel PORTET,
- Mme Evelyne ICARD
- M. Alain SENTENAC
- Mme Dominique FAUCHEUX
- M. Christian MOULIS

Le Conseil municipal est invité à procéder, au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des sept délégués et des quatre suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé à Monsieur le Maire.

Après avoir procédé à l'élection au vote secret, le dépouillement du vote par le bureau électif a donné les résultats ci-après :

- **nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23**
- **nombre de bulletins nuls : 0**
- **Nombre de suffrages exprimés : 23**

Ont obtenu

- Liste : 23

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal **PROCLAME** les résultats suivants :

Ordre des délégués titulaires :

- 1) M. Frédéric BIENVENU
- 2) Mme Béatrice MAILHOL,
- 3) M. Guy BARTHET,
- 4) Mme Claire MEDALE-GIAMARCHI,
- 5) M. André CUNIBERTI,
- 6) Mme Joëlle DOUARCHE,
- 7) M. Michel PORTET,

Ordre des délégués suppléants :

- 1) Mme Evelyne ICARD
- 2) M. Alain SENTENAC
- 3) Mme Dominique FAUCHEUX
- 4) M. Christian MOULIS

FINANCES LOCALES

2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de la programmation 2020 du contrat de territoire

Rapporteur : M. Guy BARTHET

M. Guy BARTHET, maire adjoint en charge des finances, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du **contrat de territoire** conclu en 2016 pour une durée de cinq ans entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, chaque commune et la Communauté de communes du Volvestre, il est nécessaire de solliciter l'engagement financier du Conseil Départemental chaque année pour la programmation annuelle d'investissements.

La commune de Montesquieu-Volvestre a sollicité, lors du Conseil Municipal du 13 février et du 29 juin 2020, les financements départementaux pour les projets suivants :

- Rénovation de locaux associatifs 11 rue des Olières, pour un montant maximum de **69 769,00 € HT**
- Rénovation et mise aux normes des vestiaires de la piscine, pour un montant maximum de **224 020,90 € HT**
- Rénovation de locaux associatifs 11 rue des Melles, pour un montant maximum de **21 928,20 € HT**

Il n'est possible de présenter qu'un seul dossier de demande supérieur à 70 000 € par an.

Au vu des priorités dans la programmation des travaux de la commune, il est proposé de reporter la demande concernant la rénovation et la mise aux normes des vestiaires de la piscine, et de demander à la place une subvention pour les travaux prévus à la salle polyvalente.

Ces travaux consisteront en :

- La construction d'une réserve adjacente au bâtiment actuel, qui sera desservie par un espace clos, en partie couvert d'un auvent, accessible par un portail sécurisé,
- La réhabilitation de la réserve actuelle, à diviser en deux espaces : une loge pour la salle de spectacles et un local de stockage pour le matériel sportif,
- La rénovation du gymnase et des vestiaires : remplacement des faux plafonds, des éclairages, des vitrages cassés ; peinture des murs et menuiseries,
- Le remplacement du système de chauffage défectueux,
- Amélioration du système de fermeture entre le gymnase et le hall de la salle de spectacles,
- Création d'un local ménage dans le sas entre les vestiaires et le hall d'entrée principal,
- Déplacement du comptage électrique qui est actuellement à l'intérieur du bâtiment

Le coût total des travaux est estimé à 283 156,55 € HT, le coût de la maîtrise d'œuvre est de 44 242,97 € HT, soit un total de **327 399,52 € HT**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter les subventions relatives à cette opération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de reporter la demande concernant la rénovation et la mise aux normes des vestiaires de la piscine, et de demander à la place une subvention pour les travaux prévus à la salle polyvalente, dans le cadre de la programmation annuelle 2020 du contrat de territoire, au taux si possible maximum applicable en la matière,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ces demandes ;
- **D'INSCRIRE** au budget communal 2020 les crédits nécessaires.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

3. Signature d'un avenant au marché pour la construction des sanitaires publics du Couloumé et de la rue du collège, la rénovation de la mairie d'Argain et la mise en accessibilité du dojo

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 064-2019 du 14 octobre 2019 par laquelle il a été décidé d'attribuer les marchés de travaux pour la construction des sanitaires publics du Couloumé et de la rue du Collège, la rénovation de la mairie d'Argain et à la mise en accessibilité du dojo de la rue des Melles.

Les travaux étant engagés depuis plusieurs mois, il apparaît nécessaire d'ajuster le montant du lot 1 :

	Titulaire	Objet	Montant de l'avenant (HT)	Nouveau montant forfaitaire du marché (HT)	% en plus cumulé
Avenant n°3 Lot 1 – Démolition, Gros-œuvre, Charpente, Couverture, Zinguerie	Sedec Chaubet	Mise en accessibilité du dojo - modification de l'escalier existant avec démolition	1 455.74 € HT	107 687.91 €	17.66 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- D'approuver les modalités de l'avenant n°3 au lot 1 relatifs au marché de travaux pour la « construction des sanitaires publics du Couloumé et de la rue du Collège, la rénovation de la mairie d'Argain et à la mise en accessibilité du dojo de la rue des Melles »
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

4. Contrat Temps Libre Prévention Jeunes 2020-2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction de la Solidarité du Conseil Départemental de la Haute-Garonne propose à la commune de Montesquieu-Volvestre de continuer à bénéficier du dispositif financier « *Temps Libre Prévention Jeunes* » qui vise à aider la commune à améliorer ses actions en direction des jeunes de 13 à 18 ans pour prévenir et lutter contre l'oisiveté et la délinquance par la concrétisation de projets culturels, sportifs, ludiques et festifs.

Les activités proposées par le Centre d'Animation Jeunesse sont :

- La participation à des ateliers d'éveil artistiques, manuels ou sportifs ;
- La participation ou l'organisation de sorties, soirées à thème ou séjours ;
- D'une façon plus générale, la mise en place de toutes les actions de prévention rendues nécessaires par les circonstances ou par les événements locaux ou nationaux.

La commune bénéficie d'une aide annuelle qui vient diminuer les dépenses qu'elle engage dans ce secteur pour l'année 2020-2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de bénéficier du dispositif « Temps Libre Prévention Jeunes », et de lui donner tout pouvoir pour signer les pièces relatives à ce dossier avec la Direction de la Solidarité du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** de bénéficier du dispositif « Temps Libre Prévention Jeunes » proposé par la Direction de la Solidarité du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h40.